

# LA CAUTION FINANCIÈRE

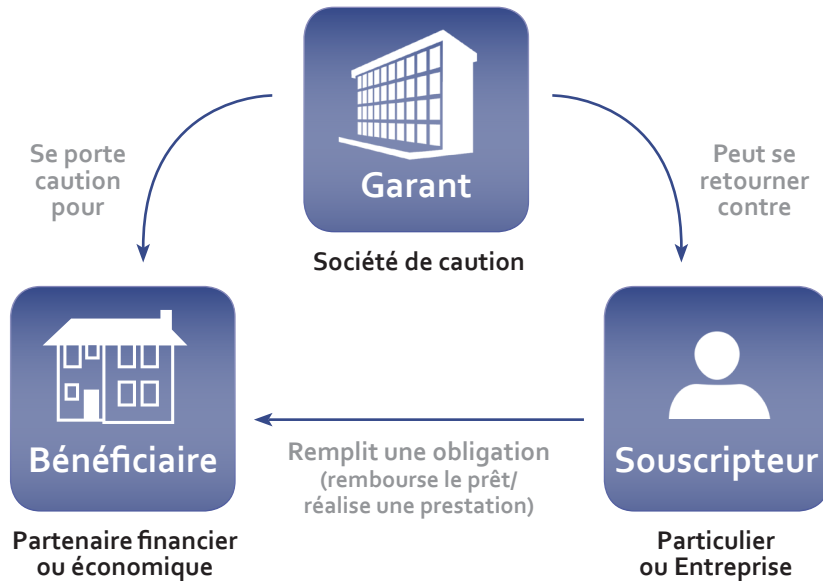
Un outil de soutien de financement de projet et de sécurisation des transactions

# ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

**Définition** : La caution est un engagement pris par une **société de caution (garant)** pour le compte d'un **particulier ou d'une entreprise (souscripteur de la caution)**, permettant à cette entreprise ou à ce particulier de **fournir une garantie à ses partenaires financiers ou économiques (bénéficiaires de la caution)**.

En cas de défaillance du souscripteur de la caution, le garant **se substitue à ce dernier** pour exécuter son obligation. Le garant peut se retourner contre le souscripteur de la caution.



## DEUX CATÉGORIES DE CAUTIONNEMENT

**caution facultative**  
Ex : Crédit immobilier pour les ménages

**caution obligatoire**  
certaines professions réglementées

## LES CHIFFRES

- 32 ÉTABLISSEMENTS agréés et supervisés
- ASF : 4,60 Mds d'euros d'engagements hors bilan à fin 2015

## LES OBJECTIFS DE LA CAUTION

- GARANTIR RÉAGIR ET S'ADAPTER. La caution au service du particulier, pour répondre aux besoins de garantie des banques
- OPTIMISER. La caution au service du financement de l'entreprise
- SÉCURISER & RASSURER les partenaires de l'entreprise

## LES BÉNÉFICES

- DIFFÉRER un paiement immédiat
- PRÉSERVER la trésorerie disponible
- FACILITER l'accès au crédit par une garantie

## POURQUOI PROMOUVOIR CE DISPOSITIF ?

- UN LEVIER DE FINANCEMENT  
Opérations sans exigence de contrepartie
- UNE SOURCE UNIQUE D'EXPERTISE ET DE CONSEIL  
Les garants sont des experts des marchés sur lesquels ils interviennent